

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b

12178258

BRUXELLES19 OKT 2012
Greffe

N° d'entreprise : 0403.266.909

Dénomination

(en entier) : **Comptoir de Dépôts et de Crédit aux Classes Moyennes**(en abrégé) : **C.D.C.M.**

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Boulevard de Waterloo, 16 à 1000 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Conformation de nomination de la personne représentant la SA Crédit Professionnel, liquidateur de la SCRL CDCM

Extrait de l'ordonnance rendue par la Vice-Présidente du Tribunal de Commerce de Bruxelles:

"Attendu qu'il ressort des pièces déposées :

- qu'en vertu d'un procès-verbal du 1^{er} mars 2012, le Comité de Direction de la SA Crédit professionnel a donné mandat pour la représenter dans tous les actes relatifs à la liquidation à Monsieur Jean-Christophe VANHUYSE, domicilié à 1000 Bruxelles, Boulevard de Waterloo, 16, représentant de la SA Crédit Professionnel;

- que la société a son siège social depuis plus de six mois dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles;

Attendu que les éléments produits au dossier de la requérante ne nous permettent pas d'affirmer que le représentant Monsieur Jean-Christophe VANHUYSE ne présenterait pas toutes les garanties de probité requises par la loi;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu de faire droit à la demande;

Par ces motifs, le Vice-Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles,

Déclare la requête en confirmation de changement de représentant du liquidateur de la SCRL CDCM (*Comptoir des Dépôts et Crédits aux Classes Moyennes*) recevable et fondée;

En conséquence, confirme la nomination de Monsieur Jean-Christophe VANHUYSE, en tant que représentant de la SA Crédit Professionnel liquidateur de la SCRL CDCM (*Comptoir des Dépôts et Crédits aux Classes Moyennes*) dans le cadre de la liquidation;

Dit qu'en application de l'article 189bis du Code des Sociétés, le liquidateur transmettra au cours des sixième et douzième mois de la première année de la liquidation, un état détaillé de la situation de la liquidation au greffe du Tribunal de céans;

Qu'à partir de la deuxième année, cet état détaillé sera transmis tous les ans;

Fait à Bruxelles, Boulevard de Waterloo 70, le 08 10 2012

Madame RUBINSTEIN, Vice-Présidente;

Madame ROTSAERT, Greffier délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature